

## Lettre de Jean-Paul II aux familles

À l'occasion de l'Année de la Famille, décrétée par les Nations unies en 1994, le Pape Saint Jean-Paul II avait écrit une «Lettre aux familles», datée du 2 février 1994, fête de la Présentation du Seigneur, qui résume tout l'enseignement de l'Église sur la famille. En voici des extraits, qui sont toujours d'actualité en raison du prochain Synode sur la famille:

La famille constitue la «cellule» fondamentale de la société. Mais on a besoin du Christ — la «vigne» dont les «sarments» reçoivent la sève — pour que cette cellule ne soit pas menacée d'une sorte de déracinement culturel, qui peut provenir de l'intérieur comme de l'extérieur. En effet, s'il existe d'un côté la «civilisation de l'amour», d'un autre côté demeure la possibilité d'une «contre-civilisation» destructrice, comme le confirment aujourd'hui tant de tendances et de situations de fait....

## L'humain utilisé comme une chose

L'utilitarisme est une civilisation de la production et de la jouissance, une civilisation des «choses» et non des «personnes», une civilisation dans laquelle les personnes sont utilisées comme on utilise des choses. Dans le cadre de la civilisation de la jouissance, la femme peut devenir pour l'homme un objet, les enfants, une gêne pour les parents, la famille, une institution encombrante pour la liberté des membres qui la composent. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner certains programmes d'éducation sexuelle, introduits dans les écoles souvent malgré l'avis contraire et même les protestations de nombreux parents; ou bien les tendances à favoriser l'avortement qui cherchent en vain à se dissimuler sous le soi-disant «droit de choisir» («pro choice») de la part des deux époux, et particulièrement de la part de la femme. Ce ne sont là que deux exemples parmi tous ceux que l'on pourrait évoquer...

## L'éducation des enfants

Au cours de la célébration du mariage, l'Église demande à juste titre: «Etes-vous disposés à accueillir avec amour les enfants que Dieu voudra vous donner et à les éduquer selon la loi du Christ et de son Église?»... Les parents sont les premiers et les principaux éducateurs de leurs enfants et ils ont aussi une compétence fondamentale dans ce domaine: ils sont éducateurs parce que parents. Ils partagent leur mission éducative avec d'autres personnes et d'autres

institutions, comme l'Eglise et l'Etat; toutefois cela doit toujours se faire suivant une juste application du principe de subsidiarité... toutes les autres personnes qui prennent part au processus éducatif ne peuvent agir qu'au nom des parents, avec leur consentement et même, dans une certaine mesure, parce qu'ils en ont été chargés par eux.

L'un des domaines dans lesquels la famille est irremplaçable est assurément celui de l'éducation religieuse, qui lui permet de se développer comme «Église domestique». L'éducation religieuse et la catéchèse des enfants situent la famille dans l'Eglise comme un véritable sujet actif d'évangélisation et d'apostolat. Il s'agit d'un droit intimement lié au principe de la liberté religieuse.

Les familles, et plus concrètement les parents, ont la liberté de choisir pour leurs enfants un modèle d'éducation religieuse et morale déterminé, correspondant à leurs convictions. Mais, même quand ils confient ces tâches à des institutions ecclésiales ou à des écoles dirigées par un personnel religieux, il est nécessaire que leur présence éducative demeure constante et active.

## La vraie définition du mariage

Qu'attend de la société la famille comme institution? Avant tout d'être reconnue dans son identité et admise en qualité de sujet social. Cette nature de sujet est liée à l'identité propre au mariage et à la famille. Le mariage, qui est à la base de l'institution familiale, consiste en une alliance par laquelle «un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants».

Seule une telle union peut être reconnue et confirmée comme «mariage» au sein de la société. A l'inverse, les autres unions de personnes, qui ne répondent pas aux conditions rappelées ci-dessus, ne peuvent pas l'être, même si aujourd'hui se répandent, précisément sur ce point, des tendances très dangereuses pour l'avenir de la famille et de la société elle-même.

Aucune société humaine ne peut courir le risque de la permissivité dans des questions de fond concernant l'essence du mariage et de la famille! Une telle permissivité morale ne peut que porter préjudice aux exigences authentiques de la paix et de la communion entre les hommes. On comprend ainsi pourquoi l'Église défend fortement l'identité de la famille et pourquoi elle incite les institutions compétentes, spécialement les responsables de la vie politique, de même que les organisations internationales, à ne pas céder à la tentation d'une apparente et fausse modernité.

Jean-Paul II

www.versdemain.org VERS DEMAIN mars-avril 2015